

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 18 juin 2019 à 18h00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry, M. Thomas Howard.

Également présents, Mme Charlotte Laforest, directrice générale par intérim, M. Pierre Said, adjoint exécutif et quelques citoyens.

Absences motivées : les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom et M. Scott McDonald.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par la directrice générale conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h31.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

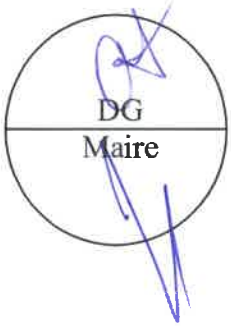
Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / avis de convocation;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Octroi du contrat de collecte des matières résiduelles pour les commerces et institutions à l'aide de conteneur;
5. Octroi du mandat de collecte des matières résiduelles;
6. Période de questions du public;
7. Levée de la séance.

19-06-3798





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé.

Adoptée

19-06-3799

4. OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES COMMERCE ET INSTITUTIONS À L'AIDE DE CONTENEUR

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte des matières résiduelles 2016-2019 est terminé depuis le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que le service de collecte des matières résiduelles des commerces et des institutions soit réalisé sans interruption;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer un contrat de huit (8) semaines afin de faire la collecte des conteneurs pour les commerces et les institutions;

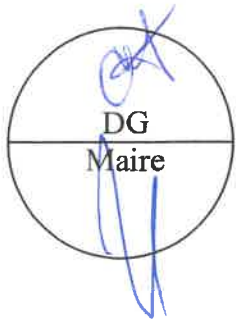
CONSIDÉRANT que la Municipalité a approché deux entrepreneurs pour obtenir des estimés;

	Taxes incluses
LGL Global Inc.	13 338\$
Matrec	18 396\$

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise LGL Global Inc. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi, pour une durée de huit (8) semaines, un contrat de collecte, des matières résiduelles pour les commerces et les institutions à



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

l'aide de conteneur à l'entreprise LGL Global Inc. pour un montant total de 13 338\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit attribuée aux postes budgétaires 02 45112 446 (ordure) et 02 45212 446 (recyclage).

ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante et la directrice générale par intérim, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec le fournisseur retenu.

Adoptée

19-06-3800

5. OCTROI DU MANDAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte des matières résiduelles 2016-2019 est terminé depuis le 31 mai 2019.

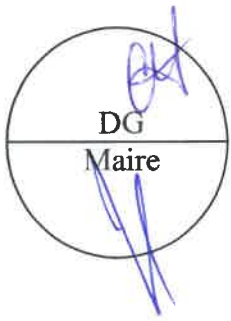
CONSIDÉRANT qu'il est impératif que le service de collecte des matières résiduelles pour les immeubles desservis à l'aide de bacs bleus et verts soit rendu sans interruption.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour octroyer un contrat de huit (8) semaines à cet effet:

	Taxes incluses
Location Martin-Lalonde Inc..	99,825.75\$
Aimé Fleury Trucking	\$
Service Sanitaire Lanthier	\$

CONSIDÉRANT que la proposition de Location Martin-Lalonde Inc. est la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par M. Thomas Howard.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le contrat à Location Martin-Lalonde Inc. pour un montant total de 99,825.75\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 45112 446 (ordure) et 02 45212 446 (recyclage).

ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante, et la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec le fournisseur retenu.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-06-3801

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

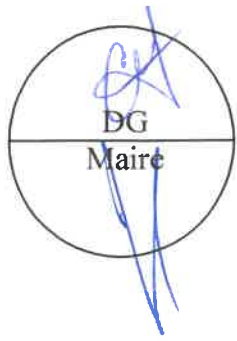
IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18h54.

Adoptée

Mme Charlotte Laforest
DIRECTRICE GÉNÉRALE, par intérim

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

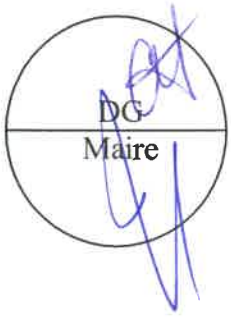


MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

1- Marie-Ève Beaulieu	Mme Beaulieu demande qui est responsable des subventions pour monter les chemins. La mairesse Labadie répond, c'est le service des travaux publics et il y a quelques subventions.
2- Camille Beaufort	Mme Beaufort a des questions par rapport aux inondations. Elle a rencontré le MSP et il lui suggère de rencontrer le service de l'urbanisme. Elle a besoin d'options, soulever leur maison, remonter le chemin. Elle dit que la municipalité devrait envisager les possibilités d'aider propriétaires particuliers. La mairesse Labadie dit que c'est difficile et tout un défi à offrir tous ces services avec un personnel limité. Mme Beaufort dit que le service de l'urbanisme est clair et rigoureux. La mairesse Labadie dit que nous pourrions consulter l'Office de l'Habitation pour plus d'appui. Mme Beaufort suggère une tribune spéciale pour ces discussions. Nous devons commencer les discussions plus tôt que tard.
3- Mélodie Beaulieu	Mme Beaulieu a des questions concernant les fossés et ponceaux. Elle demande si la municipalité appartient les tronçons. Elle a une maison sur le chemin des Plages. La mairesse Labadie dit que les tronçons sont la responsabilité des propriétaires. Mme Beaulieu mentionne que les fossés n'ont jamais été nettoyés. La mairesse Labadie consultera l'horaire du nettoyage des fossés.
4- M. Cocaud	M. Cocaud parle du chemin des Plages et du petit ponceau qui a sauté. Le ponceau est bloqué, il a peur que le chemin soit inondé. Existe-t-il un plan dans la municipalité pour ce genre d'inondation. La mairesse Labadie vérifiera auprès d'Alain Bourgeois au travaux publics et Louis Montgrain en urbanisme pour les règlements. M. Cocaud dit que visiblement ça prendra du temps pour le chemin. La mairesse Labadie mentionne un droit acquis pour le chemin, un changement de lois et il devra travailler avec le ministère de



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>l'environnement. Nous examinons plusieurs options et ça dépend des règlements pour les zones inondables.</p> <p>M. Cocaud dit que si on ne peut pas réparer le chemin, il faut avoir des options pour le secours.</p> <p>La mairesse Labadie croit qu'il y a des possibilités pour les chemins. Il va falloir les étudier et vérifier auprès des ingénieurs.</p>
2^{ième} Période de questions	
1-Marie-Ève Beaulieu	<p>Mme Beaulieu demande en tant que citoyens, est-ce qu'il y a quelque chose que l'on peut faire pour aider la municipalité.</p> <p>La mairesse Labadie explique les groupes de bénévoles.</p>
2-M. Cocaud	<p>M. Cocaud parle de la rivière des Outaouais et de la régularisation des barrages. Quelle est l'explication pour justifier la grosse inondation, on blâme la régularisation des barrages.</p> <p>La mairesse Labadie dit qu'il y aura un rapport sur l'enquête au site web.</p>
3-Camille Beaufort	<p>Mme Beaufort demande si on pourrait vérifier auprès de Gatineau à savoir combien ils avaient droit.</p> <p>La mairesse Labadie dit que la topographie est très différente. Elle mentionne la densité de la population, leurs systèmes d'aqueduc et d'égouts. Ce n'est pas du tout comme notre région. Bonne situation pour un milieu urbain.</p>